



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 15303

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la diminution de 2 millions de francs de la subvention de son ministère pour l'Union nationale du sport scolaire. Cette amputation qui représente une réduction de 20 % de la subvention est fortement préjudiciable au développement des pratiques associatives sportives scolaires. Cette insuffisance conduirait les associations sportives des collèges et lycées à ne plus pouvoir donner le meilleur de leur activité alors que la demande des jeunes pour l'éducation physique et sportive a été exprimée dans les bilans régionaux lors de la consultation des lycées. Le sport scolaire faisant partie intégrante du développement de la formation citoyenne des jeunes, il lui demande la reconnaissance du travail accompli par les enseignants d'éducation physique et sportive et des responsables de l'Union nationale sportive scolaire à tous les niveaux en leur donnant les moyens nécessaires à la continuité et au développement du sport scolaire par le rétablissement et l'augmentation de la subvention ministérielle.

Texte de la réponse

Afin de concentrer les moyens nécessaires sur les choix qui ont été arrêtés dans le cadre de la politique menée en faveur des jeunes (emplois-jeunes, zones d'éducation prioritaires, lycées...), un effort a été demandé à l'ensemble des acteurs du système éducatif. C'est le cas de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) qui est, par ailleurs, également concernée par le chantier de la réforme de l'Etat. C'est pourquoi la diminution de la subvention ne s'applique en aucun cas aux associations sportives ou au développement des pratiques des jeunes. Elle touche d'autres postes de dépenses liés au fonctionnement général de la structure de l'UNSS. Les propositions formulées en ce sens par le directeur ont d'ailleurs été votées lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 avril dernier. Ce dernier a, en outre, annoncé l'affectation d'un report des résultats financiers de l'année 1997 sur l'animation dans les associations sportives. Je rappelle enfin la part non négligeable prise par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie dans le développement du sport scolaire dans le second degré ; elle s'élève, en effet, tous moyens confondus, à un milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15303

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3092

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4593